

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 18 avril 2011

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE DIX HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *12 avril 2011*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Ariane SIMIAND - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-France MONERY donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 21H10  
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Stéphane SIEBERT de 17H15 à 21H10  
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Florence HANFF de 17H15 à 19H34  
M. Georges LACHCAR donne pouvoir à M. Jean-Michel DETROYAT de 17H15 à 21H10  
M. Bernard BETTO donne pouvoir à Mme Ariane SIMIAND de 17H15 à 21H10  
M. Morad BACHIR-CHERIF donne pouvoir à M. Stéphane GEMMANI de 17H15 à 21H10  
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 21H10  
Mme Camille PLET donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H15 à 21H10  
M. Jacques THIAR donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 21H10  
Mme Marguerite BON donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 21H10  
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H15 à 21H10

Secrétaire de séance : Mme Hélène VINCENT.

Le procès verbal du Conseil municipal du 28 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 - (B 002) - POLITIQUE DE LA VILLE** - Projet social, urbain et d'habitat pour le quartier de la Villeneuve : Point d'étape des actions entreprises et plan d'actions 2011-2014

Intervention(s): M. le Maire, M. MOTTE, Mme VINCENT, M. SABRI, M. ROUX, Mme NECIB, M. GEMMANI, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. VOIR, M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, Mme VUAILLAT, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de proposer lors des prochaines discussions relatives à la décision modificative du budget municipal 2011 de mobiliser 250 000 € pour la Villeneuve, visant à donner suite aux priorités identifiées dans la présente délibération dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, de l'enfance et de la jeunesse, de la vie associative,

- de valider l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la régie de quartier portant sur le développement de la médiation de nuit et d'augmenter la subvention à la Régie de quartier de 80 000€, soit une subvention totale de la Ville de 142 000 € selon les modalités prévues dans la convention.

- d'approuver le programme des interventions à réaliser sur le bâti de l'Arlequin à l'échéance de 2014 - 2015, comprenant les démolitions de l'aile nord du 50 et du traitement des montées et des logements du secteur Arlequin Nord et de l'extrémité du 130 Arlequin, ainsi que la restructuration lourde (partitions, traitement des façades, etc.) de plusieurs ensembles immobiliers représentant 250 à 300 logements, situés entre le 10 et le 50 Arlequin.

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de l'ANRU et de ses partenaires, en vue de la signature d'un avenant à la convention en vigueur prenant en compte les dernières évolutions du projet, et portant sur l'affectation des interventions proposées des subventions prévues au volet "habitat" et non encore mobilisées, ainsi que sur le déploiement de crédits supplémentaires nécessaires à la mise en oeuvre du projet de renouvellement urbain.

- de poursuivre les démarches engagées auprès de l'ADEME, de l'ANAH et du PUCA REHA, en vue de l'inscription des interventions à venir sur le bâti de l'Arlequin dans les programmes mis en place par ces institutions, afin de faire de l'Arlequin un éco-quartier rénové.

- de valider la charte de relogement Arlequin portant sur les principes et les engagements de relogement au 50 Arlequin et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de relogement Arlequin.

- de poursuivre la concertation avec les habitants, usagers et acteurs concernés par la mise en oeuvre du projet de renouvellement social et urbain, en s'appuyant notamment sur les modalités suivantes : poursuite du comité de suivi et de concertation sur l'ensemble des aspects du projet social, urbain et d'habitat, construction de démarches de concertation spécifiques en particulier sur les équipements amenés à évoluer dans le cadre du projet, constitution d'un espace projet au Patio.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés sur les 7 alinéas du dispositif :

- 1er alinéa : Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- 2e alinéa : Mme VINCENT, M. MOTTE de par leur qualité d'administrateur au sein de la Régie de Quartier n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à cette association - Pour : le reste.

- 3e alinéa : Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- 4e alinéa : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- 5e alinéa : Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- 6e alinéa : Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- 7e alinéa : Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (A 015) - URBANISME AMENAGEMENT - Renouvellement urbain de Grenoble Sud. Affermissement de la 3e tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre urbaine (03 A 181).

Intervention(s): M. le Maire, M. MOTTE, Mme VINCENT, M. SABRI, M. ROUX, Mme NECIB, M. GEMMANI, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. VOIR, M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, Mme VUAILLAT, M. SAFAR, Mme BOILEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de poursuivre les études et travaux liés au renouvellement urbain de Grenoble Sud, et notamment sur les secteurs Flaubert - Clos d'Or et Marie Reynoard ;

- de confier les études liées à ces opérations et la poursuite de la mission de conseil sur le grand périmètre aux Ateliers Lion, par l'affermissement de la 3e tranche conditionnelle (mai 2011 - décembre 2012) du marché de maîtrise d'œuvre urbaine, dont ils sont titulaires ;

- de poursuivre sur ces opérations, la concertation engagée au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, selon les mêmes modalités ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements auprès des partenaires institutionnels.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés sur les 4 alinéas du dispositif :

- 1er alinéa : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" -

Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- 2e alinéa : Contre : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

- 3e alinéa : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- 4e alinéa : Contre 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (A 018) - URBANISME AMENAGEMENT - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Opération de démolition-reconstruction des parkings silos 3, 4 et 5 et réhabilitation du parking silo 1. Levée des réserves et déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération.

Intervention(s): M. le Maire, M. MOTTE, Mme VINCENT, M. SABRI, M. ROUX, Mme NECIB, M. GEMMANI, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. VOIR, M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, Mme VUAILLAT, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte des conclusions, réserves et recommandations émises par le Commissaire enquêteur ;
- de mettre en oeuvre les engagements pris au point 1 de la présente pour la levée de ces réserves et recommandations ;
- de déclarer d'intérêt général le projet de démolition-reconstruction des parkings silos 3, 4 et 5 et réhabilitation du parking silo 1 de la Villeneuve, tel que décrit dans le dossier d'enquête publique.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (C 022) - SPORT - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Construction d'un nouveau centre sportif - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre.

Intervention(s): M. le Maire, M. MOTTE, Mme VINCENT, M. SABRI, M. ROUX, Mme NECIB, M. GEMMANI, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. VOIR, M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, Mme VUAILLAT, M. SAFAR, Mme DRULHON, M. DERBAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme de construction d'un nouveau centre sportif dans le quartier de la Villeneuve, à l'angle de l'avenue La Bruyère et de la rue des Peupliers,
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 4 715 000 € toutes dépenses confondues, valeur décembre 2010,
- d'approuver le planning prévisionnel de réalisation de l'opération,
- conformément aux dispositions des articles 24, 70 et 74 du code des marchés publics et en application du décret n°93-1269 du 29 novembre 1993, d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre sur « Esquisse », pour la construction du nouveau centre sportif,
- d'autoriser la publication d'un avis d'appel public à la concurrence relatif à cette procédure,
- d'approuver la composition du jury de concours présidé par Monsieur de Maire de Grenoble ou son représentant et comprenant, outre les cinq conseillers municipaux ci-après, deux personnalités compétentes et quatre maîtres d'œuvres désignés par le président du jury,
- de désigner pour siéger au sein du jury :

**Titulaires :**

- Mme Hélène VINCENT
- Mme Sylvie DRULHON

- M. Jean-Philippe MOTTE
- M. Philippe de LONGEVIALLE
- Mme Nathalie BERANGER

**Suppléants :**

- M. Jérôme SAFAR
- M. Patrice VOIR
- Mme Aline BLANC-TAILLEUR
- Mme Marie-Claire NEPI
- M. Hervé STORNY

-de fixer le nombre de candidats admis à concourir à trois maximum,

-de fixer la prime à verser à chaque concurrent à hauteur de 17 000 euros hors taxes, soit 20 332 euros TTC, dans la limite du respect par celui-ci des spécifications du règlement. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité perçue au titre du concours par le concurrent attributaire,

-de fixer le remboursement des frais de transport et d'hébergement des membres du jury non domiciliés à Grenoble sur justificatifs de leurs moyens de transports à concurrence du remboursement tarif SNCF 2ème classe et de leur frais de restauration pour leur participation aux réunions du jury, le coût des prestations relatives à ces interventions faisant l'objet d'une commande spécifique,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous les documents se rapportant au dossier,

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

**Délibération : Adoptée.**

Votes séparés sur le 6e alinéa portant sur la désignation des membres du jury : 3 listes sont proposées :

- La liste présentée pour le compte de la Majorité Municipale récolte 44 voix.
- La liste présentée par le Groupe Écologie & Solidarité récolte 6 voix.
- La liste présentée par l'Opposition Municipale récolte 9 voix.

La règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit à désigner en qualité de membres du jury :

**Titulaires :**

- Mme Hélène VINCENT
- Mme Sylvie DRULHON
- M. Jean-Philippe MOTTE
- M. Philippe de LONGEVIALLE
- Mme Nathalie BERANGER

**Suppléants :**

- M. Jérôme SAFAR
- M. Patrice VOIR
- Mme Aline BLANC-TAILLEUR
- Mme Marie-Claire NEPI
- M. Hervé STORNY

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (A 012) - DECHETS URBAINS - Transformation du système de collecte des déchets ménagers du quartier de la Villeneuve à Grenoble.

Intervention(s): M. le Maire, M. MOTTE, Mme VINCENT, M. SABRI, M. ROUX, Mme NECIB, M. GEMMANI, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, M. VOIR, M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, Mme VUAILLAT, M. SAFAR, Mme BOILFAU, M. SABRI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la proposition de substitution du système d'aspiration des déchets du quartier de la Villeneuve à Grenoble, par des moyens de collecte par conteneurs enterrés, et pour les cas complexes par bacs traditionnels roulants, sur un planning prévisionnel de 2011 à 2015 ;
- d'approuver la proposition de démanteler ensuite l'ensemble des matériels du système éolien et de restituer les espaces au domaine public, sur un planning prévisionnel de 2015 à 2016 ;
- d'approuver le budget prévisionnel global de l'opération estimé à 6,7M€HT sur lequel les dépenses restant à réaliser sont estimées à 6,1M€HT et ont déjà été mises en œuvre les phases préalables d'études, de tests et de validation ;
- de décider que cette opération sera financée pour moitié par la Métro et pour moitié par la ville de Grenoble, déduction faite des éventuelles participations financières extérieures ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention ou participation financière de partenaires extérieurs ;
- de décider qu'une proposition de convention détaillée pour la réalisation de ce projet entre la ville de Grenoble et la Métro sera soumise à délibération ultérieure ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer toutes les procédures nécessaires à la réalisation des études et travaux ainsi qu'à l'accompagnement des publics concernés par l'opération.

**Délibération : Adoptée.**

Contre : 6 "Écologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 2 PC (M.VOIR, Mme DABROWSKI) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (A 019) - DEPLACEMENTS - Ligne E du tramway - Approbation du contrat d'axe avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise.

Intervention(s): M. CHIRON, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le contrat d'axe tel que joint en annexe à la délibération, en faveur d'un développement urbain durable autour de la ligne E ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'axe de la ligne E, les futures conventions qui établiront les modalités de subventions du SMTC, ainsi que tout document relatif à ce contrat.

**Délibération : Adoptée.**

Contre : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession, acquisition et gestion de divers biens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir à titre gratuit auprès de Monsieur FERRANTE la parcelle cadastrée IV0133 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> à incorporer dans le domaine public routier de la ville (notice 1) ;

- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SCI JOEL la parcelle CZ0037 d'une surface de 62 m<sup>2</sup> (notice 2) ;
- de céder à titre gratuit à la SEM INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT les tenements C et D à détacher de la parcelle IN0057 d'une surface de 44 m<sup>2</sup> (notice 3) ;
- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SCI LES JARDINS TERRASSES DE BELLEDONNE les parcelles cadastrées DV 338 et DV 343 d'une superficie de 325 m<sup>2</sup> à incorporer dans le domaine public routier de la ville (notice 4) ;
- de créer une servitude de passage entre l'avenue du Grand Chatelet et la rue Jules Vallès (notice 4) ;
- d'autoriser la SAGES à céder les droits à construire correspondant au lot P1 de la ZAC Vigny Musset au bailleur social ACTIS au prix de 200 € HT le m<sup>2</sup> SHON en vue d'y réaliser un programme de logements locatifs sociaux, conformément aux conditions de la notice 5 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Madame Madeleine Gougache un box garage au prix global de 8 875 €, correspondant au lot 213 de la copropriété du silo 5 et ce conformément aux conditions de la notice 6 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 8 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG). Cession, acquisition et gestion de divers biens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de demander à l'EPFL de céder les biens cadastrés IM0020 à la SEM INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT dans le cadre de sa concession d'aménagement pour un montant de 235 113 € ;
- de demander à l'EPFL d'acquérir le bien situé 105 rue de Stalingrad, parcelle EL78, auprès de la SCI LMC pour un montant de 235 000 € ;
- de demander à l'EPFL d'acquérir le bien situé 20 boulevard de l'Esplanade, parcelle AM50, auprès de la ville de Grenoble pour un montant de 105 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 9 - (A 021) - URBANISME GESTION FONCIERE - Mise à disposition gratuite de biens immobiliers et transfert de biens mobiliers par la Ville au nouvel E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**



- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de biens immobiliers et de transfert de biens mobiliers à l'E.P.C.C. Ecole Supérieure d'Art et Design Grenoble Valence ci-annexée ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention susnommée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 10 - (A 011) - ESPACES PUBLICS - Convention de superposition de gestion : digue rive gauche de l'Isère sur la commune de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention qui fixent les conditions d'utilisation et d'entretien par la commune de Grenoble de la digue rive gauche de l'Isère et d'autoriser la superposition de gestion.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. de LONGEVIALLE, M. GRASSET, Mme MODELSKI, Mme MONERY – Pour : le reste.

DELIBERATION N° 11 - (A 006) - ENVIRONNEMENT - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Agglomération Grenobloise et programme de travail 2011  
Intervention(s): M. GRASSET, Mme BLANC-TAILLEUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et le programme de travail 2011 ;
- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 36 000 euros à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat au titre du programme de l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, ci-annexée ;

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 12 - (B 007) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la subvention suivante :

**APASE pour un montant de 1050 euros**

**La Chaufferie Ciel -Régie 2C pour un montant de 4500 euros**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 13 - (B 001) - LOGEMENT - Projet de renouvellement urbain : Approbation de la convention de relogement et de la charte de relogement Châtelet  
Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU, Mme DESLATTES, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la Convention de relogement entre la Ville de Grenoble, l'Etat, le département de l'Isère, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble, Actis, Grenoble Habitat, la Société Dauphinoise pour l'Habitat, l'Opac 38, la SCIC Habitat Rhône-Alpes, Pluralis, la Société Nationale Immobilière, Alliance, le GIC et Amallia au titre d'Action Logement ainsi que la Confédération Syndicale des Familles,

- d'approuver la Charte de relogement Châtelet entre la Ville de Grenoble, Actis, Grenoble Habitat, la Société Dauphinoise pour l'Habitat, l'OPAC 38, la SCIC Habitat Rhône-Alpes, Pluralis, la Société Nationale Immobilière, la Confédération syndicale des Familles, l'Adhac et l'Union de quartier Abbaye-Jouhaux-Châtelet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de relogement ainsi que la Charte de relogement Châtelet.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

DELIBERATION N° 14 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition du Jardin de la Poterne pour l'association Brin d'Grélinette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les termes de la convention de mise à disposition du Jardin de la Poterne avec l'association Brin d'Grélinette ;

- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (B 006) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec des associations dans le champ de la citoyenneté et vie de quartier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions récapitulées dans le tableau ci-dessus ;

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, M. DERBAL, M. LAERON, Mme MASSON, Mme VINCENT, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, Mme DOUTRIAUX, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme EL HADDAD - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Pays'Âges

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer à l'association Pays'Âges une subvention d'un montant de 7 500 €, correspondant au solde de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011 ;
- d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 €, correspondant à la mise en oeuvre d'une démarche particulière dans les quartiers de Teisseire et Mistral.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée avec l'association Pays'Âges ;

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat, de mécénat financier et de prestations pour l'exposition Chagall et l'avant-garde russe, du 5 mars au 13 juin 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les partenariats et les mécénats financiers et de prestations conclus par la Ville de Grenoble ;
- d'approuver les conventions de partenariat et de mécénat jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les présentes conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble et Muséum d'histoire naturelle de Grenoble - Demandes d'autorisation de la gratuité de l'accès au musée de Grenoble et au muséum d'histoire naturelle de Grenoble à l'occasion de la "Nuit des musées" et de "Musées en fête" les 14 et 15 mai 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de participer, par l'intermédiaire du musée de Grenoble et du muséum d'histoire naturelle, à la "Nuit des musées" le 14 mai 2011 et à "Musées en fête" les 14 et 15 mai 2011 et de permettre, à l'occasion de cette double manifestation, la gratuité d'accès aux deux équipements dans les conditions sus-énoncées.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 19 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble - Convention de financement de partitions entre la société des éditeurs et auteurs de musique et la ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement entre la société des éditeurs et auteurs de musique et la ville de Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Convention de partenariat relative à l'identification des collections géologiques d'intérêt régional

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mobilisation du muséum d'histoire naturelle de Grenoble dans le travail d'inventaire mené par le CREN ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui en précise les modalités.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 21 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Le Tricycle"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Le Tricycle",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 22 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble (CRR) - Convention de mise à disposition de la salle Stekel entre la ville de Grenoble et l'association "Art Culture Santé Solidarité et Entraide" pour un spectacle de danses le 28 mai 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'association "Art Culture Santé Solidarité et Entraide", qui autorise l'association à utiliser, à titre gratuit, la salle "Stekel" du conservatoire de Grenoble pour son spectacle de danses le 28 mai 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 23 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n° 2 à la convention de développement des échanges artistiques internationaux entre la ville de Grenoble et l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) - Institut Français, pour l'année 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte que l'Institut Français se substitue à Culturesfrance ;
- d'approuver le montant de la subvention de la Ville de Grenoble fixé à 50 000 € pour l'exercice budgétaire 2011;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Etablissement Public Industriel et Commercial - Institut Français, l'avenant n°2 à la convention triennale.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 24 - (C 021) - EDUCATION - Validation du programme 2011 d'actions de réussite éducative de la ville de Grenoble et signature de la convention d'attribution financière.  
Intervention(s): Mme DABROWSKI, Mme NEPI, Mme DESLATTES, M. BRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme d'actions pour l'année 2011 du dispositif de réussite éducative du territoire grenoblois ;
- d'autoriser le Maire à percevoir la participation financière du groupement d'intérêt public aux actions des services Ville labellisées "dispositif de réussite éducative" ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions financières relatives au dispositif de réussite éducative 2011.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (C 018) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : fermeture de l'Ecole Élémentaire Paul Mistral - Désaffectation de leur usage scolaire des locaux et de la cour de cet établissement - Intégration du périmètre scolaire de l'ancienne Ecole Élémentaire Paul Mistral au périmètre de l'Ecole Élémentaire Anatole France.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de désaffecter de leur usage scolaire, à compter du 04 juillet 2011, les locaux et la cour de l'école élémentaire Paul Mistral, sis au n° 82 Avenue Rhin et Danube, sous réserve de l'avis favorable de Monsieur le Préfet, déjà sollicité ;
- d'intégrer à cette date la totalité des rues ou portions de rues composant le périmètre scolaire de l'ancienne école élémentaire Paul Mistral à celui de l'école élémentaire Anatole France.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (C 019) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) de Saint Martin d'Hères accueillant des enfants grenoblois - Année 2010/2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune de Saint Martin d'Hères, fixant la participation de la Ville de Grenoble à 1 282,11 € au titre de l'année scolaire 2010-2011.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (C 006) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.  
Intervention(s): M. BRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants financiers mentionnés dans le tableau récapitulatif et précisant le montant de la subvention affectée.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme SALAT, Mme CRIFO, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, Mme NECIB, M. BRON, Mme PLET, Mme DABROWSKI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (C 012) - EDUCATION - Convention de mise à disposition temporaire de locaux avec l'association Maison des Jeux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre à disposition un local situé "Porte de France" à la Maison des Jeux moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation du 1er décembre 2010 au 30 juin 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (C 009) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations Grenoble Gymnastique et Grenoble Isère Métropole Patinage un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2011.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (C 011) - SPORT - Exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2011 : avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de reconduire, pour la saison estivale 2011, la convention d'occupation du domaine public du 17 juin 2010 conclue avec Monsieur Pierrick CHRISTIENNE pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron ;
- d'approuver les dispositions de l'avenant n° 1 à ladite convention et joint en annexe, fixant à 3 500 € le montant de la redevance due à la Ville de Grenoble pour l'occupation du 1er juin 2011 au 31 août 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du 17 juin 2010 entre la Ville de Grenoble et Monsieur Pierrick CHRISTIENNE.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (C 016) - ANIMATION - Etape à Grenoble du Tour de France 2011 : convention de la Ville de Grenoble avec la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.)  
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR, M. DJELLAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accueillir le Tour de France à Grenoble le 23 juillet 2011,
- d'approuver la convention ci-jointe entre la société AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O.) et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la société AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O.).

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 32 - (D 003) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenants aux conventions d'attribution de subventions conclues en 2011 entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel dans le cadre de la politique internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les termes des avenants aux conventions ci-annexées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2011 :
- avec le CREARC, un avenant financier d'un montant de 5 000 € pour l'organisation des 23èmes Rencontres du Jeune Théâtre Européen qui accueilleront à Grenoble du 1er au 10 juillet 2011, le Pegasus Theatre d'Oxford en Angleterre, ainsi que la Compagnie Les Grandes Personnes de Ouagadougou au Burkina Faso,
- avec l'association "Troisième Bureau-Centre de Lecture", un avenant financier d'un montant de 3 600 € pour l'organisation à Grenoble des deux "Festival Regards Croisés" :
  - le 10ème qui s'est déroulé du 28 mai au 5 juin 2010 sur le thème "Nez rouges, Peste noire" de l'auteur anglais Peter Barnes,
  - le 11ème qui se tiendra du 22 au 29 mai 2011 sur le thème de l'Europe et la Francophonie,
- avec l'association "Atelier de Recherche et de Création Dramatique", un avenant financier d'un montant de 1 800 € pour le 12ème festival "On dirait le Sud", qui se déroulera à Grenoble les 12 et 13 juillet 2011,
- avec l'association "l'Oreille en Fête - Musée en Musique", un avenant financier d'un montant de 1 500 €, pour l'organisation de deux concerts donnés dans le cadre des Présidences européennes de la Belgique et la Hongrie.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (D 004) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Adhésion de la ville de Grenoble à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques pour une cotisation de 2 762 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 34 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Avenant au projet de pôle de compétitivité Minalogic : COMON.  
Intervention(s): Mme BERANGER, M. DJELLAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la prolongation de la durée du projet COMON jusqu'au 31 mars 2012.**

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 35 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité femmes. Avenant financier n°1 pour l'année 2011.

Intervention(s): M.DJELLAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder à l'association Solidarité femmes, pour l'année 2011, une subvention exceptionnelle de 20 000 €, et de porter ainsi à 52 200 € le montant de la subvention de fonctionnement,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint.**

**Délibération : Adoptée.**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme HANFF - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 36 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'association "Culture et Développement" pour l'année 2011.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. SAFAR, M. DETROYAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser à l'association "Culture et Développement", une subvention d'un montant de 33 000 € au titre de l'année 2011, pour la mise en œuvre de sa coopération décentralisée avec la ville de Ouagadougou au Burkina Faso,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Culture et Développement", la convention ci-annexée.**

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 37 - (E 003) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. VOIR, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**



**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 4 Avril 2011, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 5 Avril 2011, |
| - Solidarité   | 6 Avril 2011, |
| - Ressources   | 6 Avril 2011, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 7 Avril 2011, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse**

COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	135,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	180,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	1 625,00
ECOLE MAIMONIDE	7 091,77
ABC DANSE / L'ALBUM COMPAGNIE	3 000,00
ALP'OPERETTE ASS	3 000,00
AMIS DE L'ORGUE DE L'EGLISE REFORMEE DE FRANCE À GRENOBLE	1 500,00
CENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CCSTI	9 400,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	18 000,00
CITEDANSE	9 000,00
COMPAGNIE ALAIN BERTRAND ASS	6 000,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	1 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	3 500,00
DOLCE CINEMA	2 000,00
EPIDERME	3 000,00
FOLIEPHONIES (ASSOCIATION D'ACTION CULTURELLE...)	1 500,00
HISTOIRES DE...	5 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	10 000,00
LA PETITE ROULOTTE	12 000,00
LABORATOIRE SCULPTURE URBAINE	15 000,00
MADE IN THEATRE	3 000,00
NARKOLEPSY	1 200,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	4 700,00
SCALENE	2 000,00
STYL'O'STYL	3 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	10 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	500,00
CAP BERRIAT	30 000,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	1 300,00
LA BIFURK	20 000,00
LA CORDEE	1 200,00
LE PLATEAU	115 246,00
MAISON DES HABITANTS	98 775,00
ME BACHELARD	1 400,00
MJC ALLOBROGES	1 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	700,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 830,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	4 200,00
MJC PARMENTIER	750,00
MJC PREMOL	2 250,00
REPERAGES ASS.	2 000,00
COMITE DE JEUX DE SIMULATION DU DAUPHINE	6 398,00
ME PREMOL	227,00
ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	150,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	750,00

CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	1 000,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 000,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	800,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	4 500,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	5 500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	200,00
ECHIQUELIER GRENOBLOIS	1 750,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	3 100,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	1 900,00
GRENOBLE BOXE FRANCAISE	550,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	2 750,00
GRENOBLE CHARTREUSE VOL LIBRE	500,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	500,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	3 150,00
GRENOBLE KARATE CLUB	250,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	680,00
GRENOBLE ROLLER	2 400,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	200,00
GUC ESCRIME	6 200,00
GUC TENNIS	4 400,00
GUC TRIATHLON	400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	2 600,00
JUDO CLUB DE GRENOBLE	2 200,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	6 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	1 750,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 500,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	500,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	400,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS	1 600,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	1 500,00
SPORTIVE BEAUVERT GRENOBLE	300,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	700,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	3 200,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 500,00
UNION DES PECHEURS ISERE	400,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	6 450,00

#### COMMISSION Solidarité

OBSERVATOIRE DE LA SANTE REGION RHONE-ALPES	10 160,00
ACAI/ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE DE L'ISERE	500,00
ADATE - ASS. DAUPH POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	1 200,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	1 000,00
ASALI - SOLIDARITE ALGERIENS DE L' ISERE	1 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	800,00
CASOMI - COMITE D'ACTION SOCIALE DES ORIGINAIRES D'OUTREMER	2 000,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 550,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	540,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	1 260,00
COMITE TRAITÉ NEGRIERE/ESCLAVAGE	2 000,00
COMMUNIC'ACTION	1 200,00

CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	6 500,00
DOJO GRENOBLOIS	2 500,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	4 500,00
LA BIFURK	3 000,00
LA SOUPAPE	500,00
LE PLATEAU	500,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	500,00
MAISON DES HABITANTS	700,00
ME BACHELARD	1 000,00
ME PREMOL	430,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	1 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	2 200,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	1 000,00
MPT SAINT LAURENT	1 500,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I...)	20 000,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	17 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	16 500,00
REPERAGES ASS.	2 000,00
TRAVAILLEURS SENEGALAIS DE GRENOBLE ( ASS. DE)	1 000,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	2 700,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	1 500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION DES PECHEURS ISERE	1 300,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES/AIV	5 000,00
APASE - ASS. POUR LA PROMOTION DE L' ACTION SOCIO-EDUCATIVE	1 050,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	20 000,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	4 500,00
CONCILIATEURS DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE	1 000,00
GENEPI GRENOBLE- GROUPT ETUDIANT NAT. ENSEIGN. PERS. INCARC	300,00
PASSIBLE	2 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	97 100,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	20 000,00

**COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable**

AGENCE LOCALE ENERGIE	36 000,00
MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	7 920,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	1 800,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	5 000,00
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	33 000,00
ECOLE DE DANSE DES UNIVERSITES DE GRENOBLE - EDUG	1 000,00
FESTIV'ARTS GRENOBLE	732,17
FLORALIS-UJF FILIALE	800,00
GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	1 500,00
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE - IEP	1 500,00
LA METAMORPHOSE	1 000,00
L'OREILLE EN FETE - Musée en musique	1 500,00
PROGEACTION	231,21
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	3 600,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	6 700,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG (ASSOC)	10 000,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	500,00
ESRF SYNCHROTRON	8 000,00
GRENOBLE EQUITABLE	12 000,00
GRILOG/GRENOBLE ISERE LOGICIEL	10 000,00
GROUPEMENT DES ENTREPRISES D'INSERTION DE L'ISERE	15 000,00
INSERM/INSTITUT NAT. DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE	1 000,00
OHE - PROMETHEE - ISERE	7 000,00
QUAL'ID - QUALITE INSERTION DEVELOPPEMENT	3 000,00
SOLIDARITE ENFANCE	5 000,00
SOLIDARITE FEMMES	20 000,00
TRAVAIL ET PARTAGE ASS	5 000,00

TOTAL BUDGET 968 111,15

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,



**Délibération : Adoptée.**

**Vote séparé :**

**- Ecole MAIMONIDE :**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 PC + 1 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté" (Mme PERRIER) –**

**Abstention : 3 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté" (Mme DESLATTES, M. NOCODIE, M. CHIRON) - Pour le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté.**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, Mme PLET, Mme DABROWSKI, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, M. BACHIR-CHERIF, Mme FIORASO, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, Mme BARCETTI, M. PILAUD, Mme NEPI, Mme NECIB, Mme DOUFRIAUX, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, Mme CRIFO, Mme DIENG, Mme HANFF, Mme EL HADDAD, M. MOTTE - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 38 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de poursuivre l'exécution de l'opération mentionnée ci-dessus par la passation d'avenant au marché : 04A572.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 39 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Prestations faites par la Direction des Systèmes d'Information et Téléphonie (DSIT). Année 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS, ci-joint ;**

**- d'autoriser le Maire à signer la dite convention, qui évalue pour 2011 à 162 500€ le montant de la participation du CCAS.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 40 - (E 015) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée.**

**Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 41 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remises gracieuses de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de la créance due par Madame Renée PERFETTI qui s'élève à 575.30 €
- d'accorder une remise gracieuse de la créance due par Madame Michelle SABATIER qui s'élève à 570.11 €

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 42 - (E 013) - ANIMATION - Cabaret Frappé - Approbation des tarifs de la saison 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer aux montants ci-dessous les tarifs du Cabaret Frappés 2011 :
- tarif plein : 17 €
- tarif réduit : 14 €
- "formule pass 3 concerts" : 39 € pour 3 places achetées pour 3 concerts différents,
- "formule pass festival" : 75 € pour 6 places achetées pour 6 concerts différents.

À noter que les tarifs "pass festival et "pass 3 concerts" ne seront disponibles qu'en prévente.

- d'autoriser l'application du tarif réduit, sous condition de présentation d'une pièce justificative, aux personnes suivantes : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI/RSA, jeunes en service civique, jeunes de moins de 18 ans, groupes de plus de 10 personnes, adhérents aux bibliothèques municipales de Grenoble, adhérents Fnac, détenteurs de la carte Pass et Géant, aux comités d'entreprise et assimilés ;
- d'accorder la gratuité aux enfants de moins de 6 ans ;
- d'autoriser la vente des billets du Cabaret Frappé par le réseau billetterie Fnac, moyennant une majoration 1,75 € TTC.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 43 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.  
Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Séminaire de mutualisation des savoirs et des pratiques sur les politiques locales pour les jeunes**

- le 24 mars 2011 à Paris - H. VINCENT

**"Sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme dans l'emploi" organisé par le Ministère chargé de l'apprentissage et de la formation professionnelle**

- le 29 mars 2011 à Paris - A. DJELLAL

Commission Démocratie Locale de l'Association des Maires des Grandes Villes de France  
- le 30 mars 2011 à Paris - L. MASSON

Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes Santé  
- les 30 et 31 mars 2011 à Paris - P. VOIR

Rendez-vous avec Mme PROST-COLLETTA, Déléguée ministérielle à l'Accessibilité  
- le 31 mars 2011 à La Défense - S. GEMMANI

Participation au Symposium International sur l'eau et les énergies renouvelables dans le cadre du jumelage Grenoble/Phoenix  
(International Business Symposium)  
- du 2 au 4 avril 2011 à Phoenix (USA) - J.M. DETROYAT

Rencontre avec M. Christian de PORTZAMPARC et J. Marie DUTILLEUL  
- le 6 avril 2011 à Paris - Ch. CRIFO et Ph. DE LONGEVIALLE

Réunion de lancement du Réseau CoFraCir (Conseil Français sur la citoyenneté de résidence)  
- le 6 avril 2011 à Paris - L. MASSON

Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales  
- le 6 avril 2011 à Paris - A. DJELLAL

Commission Culture de l'Association des Maires des Grandes Villes de France  
- le 7 avril 2011 à Paris - E. BARACETTI

Participation au Printemps des Citoyens sur le thème "Démocratie participative, ici, ailleurs"  
- le 8 avril 2011 à Metz - L. MASSON

Participation aux 4 ans de "TREIZEAVRIL"  
- le 13 avril 2011 à Lyon - S. GEMMANI

Séminaire Inter Réseaux des Professionnels du Développement Social Urbain sur le thème "Espace de professionnalité partagée pour l'égalité de traitement : prévenir et lutter contre les discriminations"  
- les 14 et 15 avril 2011 à Poitiers - L. EL HADDAD

Lancement du CoFraCir (Conseil Français sur la citoyenneté de résidence)  
- les 15 et 16 avril 2011 à Toulouse - L. MASSON

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs verts, Ades, Alternatifs" + 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.



DELIBERATION N° 44 - (G.001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

Le groupe "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" et l'intergroupe "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) quittent la salle.

DELIBERATION N° 45 - (G.002) - VOEU - relatif au Regroupement de deux C.I.O (Centre d'Information et d'Orientation) de Grenoble.

Intervention(s): M. VOIR.

**Le Conseil Municipal de Grenoble demande au Recteur de l'Académie de Grenoble de reconsidérer les décisions de fermetures des C.I.O. Grenoble Olympique et Grenette et de réévaluer ce projet et son impact pour notre territoire, en lien avec les partenaires institutionnels.**

**Vœu : Adopté.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Modem (Mme DOU'TRIAUX).**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10**

# ANNEXE(S)

TABLEAU RECAPITULATIF

Nom association	Libellé de l'action	Montant
MJC Mutualité	Rallye Citoyen	1 000
CS Chorier-Berriat	Rencontre Arts et Ages	540
MPI St Laurent	Action collective intergénérationnelle	1 500
AUESC Bajatière	Rencontre entre jeunes via un tournoi de foot	800
MDH Baladins	Carnaval Villeneuve	700
ME Bachelard	ME Bachelard en fête	1 000
ME Prémol	Carnaval 2011	430
ME Teisseire	Carnaval	1 000
MJC Lucie Aubrac	Capuche en fête – 5 <sup>ème</sup> édition	2 200
Le Plateau	Festival des Arts du récit	500
ADATE	Jeudis citoyens	1 200
Cultur'Act	Le Porte-Voix, le journal de Mistral et des Eaux Claires	2 500
FC2A	Tournoi sportif et culturel à Marseille	1 000

**AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble et Muséum d'histoire naturelle de Grenoble - Demandes d'autorisation de la gratuité de l'accès au musée de Grenoble et au muséum d'histoire naturelle de Grenoble à l'occasion de la "Nuit des musées" et de "Musées en fête" les 14 et 15 mai 2011.**

**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs,

***I - Participation à l'opération la "Nuit des musées"***

Les 14 et 15 mai 2011, le musée de Grenoble et le muséum d'histoire naturelle de Grenoble souhaitent participer à la "Nuit des musées", opération menée à l'échelle européenne et impulsée par le ministère de la culture et de la communication, avec l'ambition d'inscrire les musées européens dans un projet commun. L'objectif de cette manifestation est d'inviter le plus large public possible à découvrir autrement la richesse et la diversité de notre patrimoine artistique, archéologique, historique, industriel et scientifique.

***II - Participation à l'opération "Musées en fête"***

En parallèle à cette manifestation et aux mêmes dates, le musée de Grenoble et le muséum d'histoire naturelle de Grenoble souhaitent s'associer à "Musées en fête". Cette manifestation est impulsée par le Conseil général de l'Isère.

A l'occasion de cette double manifestation, le public est invité à aborder, à travers des animations originales et gratuites, la richesse patrimoniale : concerts, lectures, visites guidées, projections de films...

***III – Proposition d'accès gratuit au musée de Grenoble et au muséum d'histoire naturelle de Grenoble pour ces deux manifestations***

Dans ce contexte, il est sollicité la gratuité d'accès pour le muséum d'histoire naturelle de Grenoble les 14 et 15 mai 2011, avec une ouverture en soirée le 14 mai 2011 jusqu'à minuit.

Pour le musée de Grenoble, au regard du caractère exceptionnel de l'exposition *Chagall et l'avant-garde russe*, les conditions d'accès gratuit sont les suivantes :

- ⇒ pour les journées du 14 et du 15 mai, gratuité pour l'accès aux collections. En revanche, la visite de l'exposition temporaire reste aux tarifs fixés par la délibération du Conseil municipal du 22 décembre 2010 ;
- ⇒ gratuité pour l'ensemble du musée de Grenoble (collections et exposition temporaire) le 14 mai de 17 heures à minuit.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 05 avril 2011

**AFFAIRES CULTURELLES : Avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Le Tricycle"**

**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de conventions d'objectifs conclues entre la ville de Grenoble et certaines associations, la mise en œuvre de soutiens financiers communaux, qui excèdent 23 000 € par exercice budgétaire, peuvent donner lieu à des conventions financières, qui deviennent des avenants auxdites conventions d'objectifs.

Par conséquent, par avenant n° 1 à la convention d'objectifs validée par le conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2011 et portant sur les ressources et financements relatifs à l'exercice budgétaire 2011, il vous est proposé d'apporter un soutien financier à l'association "Le Tricycle" d'un montant de 67 000 €.

Les crédits sont inscrits en dépenses Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante – Article 6574 : Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – Fonction 33 : Action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 05 avril 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Le Tricycle",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe.

Conclusions adoptées :  
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

Programme Grenoblois de Réussite Educative 2011

Annexe à la délibération n° 24 - Col 1

Intitulé	Porteur	Lieu	Bénéficiaires	Descriptif de l'action	subvention DRE allouée 2011
<b>Trayage éducatif et accompagnement des jeunes collégiens individuels</b>					
accompagnement à la scolarité	Association PASS	Mistral	35 enfants et parents	1h d'accompagnement scolaire individuel par semaine minimum à domicile dispensé par un bénévole recruté et formé. En parallèle, projets collectifs pour l'ensemble des enfants et des parents	14000 (+ 4000 CAF)
Coup de Pouce Clé	Association CSF	Grenoble-ZUS	40 enfants de CP	5 enfants par club "coup de pouce" 4 séances par semaine d'1h30 en 4 temps 1) échanger pendant le goûter 2) lecture 3) activités ludiques sur l'écriture et lecture 4) belle histoire racontée Travail de liaison avec les parents	28000
Accompagnement éducatif et scolaire	Association CSF	Grenoble-ZUS	58 enfants	Accompagnement éducatif et scolaire avec ateliers de 4/5 enfants de l'école élémentaire distingué en 3 temps 1) temps d'échange et d'écoute 2) temps de travail 3) travail sur projet collectif Lien fort avec les parents	13000
Accompagnement scolaire	CS chorier berriat	quartier chorier berriat	10 enfants	Accompagnement scolaire individuel des élèves issus des dispositifs d'hébergement sur le secteur Travail avec les partenaires du secteur et la conseillère en économie sociale et familiale du centre social Les élèves sont pris en charge par des bénévoles	3500
<b>Ateliers soutenant le développement du langage chez le jeune enfant</b>					
PARLER Bambins	CCAS Grenoble	Grenoble-ZUS	520 enfants et 120 professionnels	Versant petite enfance du projet PARLER (prévenir les difficultés scolaires dans les milieux les plus défavorisés en améliorant l'acquisition des compétences langagières), 2 à 3 ateliers/semaine par groupe de 3 enfants max, 3 ou 4 groupes par structure.	4000
ARTLER Maternelle	Direction Education Jeunesse	Grenoble-ZUS	160 enfants + parents	Lancement d'une action type "PARLER" en maternelle (TPS et PS pour la 1ère année de configuration), en continuité du programme parler Bambins Formation des acteurs impliqués (enseignants, animateurs du périscolaire, ATSEM) Mise en place d'ateliers avec les parents.	4000
PARLER actions périscolaires	ME Teisseire	Teisseire	24 enfants GS, CP et CE1	Poursuite de la "spécialisation" de la Maison de l'enfance sur le langage en périscolaire Ateliers périscolaires basés sur le jeu mettant l'enfant en situation de "PARLER", de se concentrer, d'écouter, de respecter des règles.	3000(CAF)
<b>Use en charge éducative des élèves en rupture</b>					
Immersion éducative collégiens Olympique, Lycée Aubrac, Aimé Césaire et Vercors	CODASE	Olympique, L. Aubrac, A. Césaire et Vercors	150 collégiens	Dispositif d'accueil éducatif de collégiens exclus de l'établissement par mesure disciplinaire, sur une courte durée (1 à 7 jours) Ils sont pris en charge par un professionnel encadrage éducatif, rappel à la loi, travail sur la situation, personnelle et scolaire de l'élève, maintien de l'activité d'apprentissage malgré la sanction intervention sur le temps scolaire concertée avec l'équipe des collégiés et de la famille	80000
<b>Developpement des moyens des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien</b>					
Unité de coordination éussite éducative	Direction Education Jeunesse	Grenoble-ZUS	500 enfants	Fonctionnement de l'équipe en charge de la Réussite Educative à la ville grâce à un poste de coordination des équipes pluridisciplinaires de soutien et à un poste en charge du suivi et de l'évaluation des actions.	67000
Equipes pluridisciplinaires de soutien des moyens à leur disposition	Direction Education Jeunesse	Grenoble-ZUS	100 enfants et ados	Donner des moyens aux équipes pluridisciplinaires pour financer les parcours des enfants pris en charge par le dispositif (accès aux soins, pratique d'une activité culturelle, accompagnements de tous ordres)	31000
<b>Clubs de prévention sanitaire dédiés aux soins</b>					
Prévention et suivi des dents dentaires dans les écoles	Service Santé Scolaire	Grenoble-ZUS	300 enfants CP, CE1 et CM2	Grâce à l'embauche d'une assistante dentaire : Dépistage GS, CP, CM1 et CM2 (300 enfants), suivi en CP, CE1 et CM2 (300 enfants), prévention, statistiques sur la santé buccodentaire des écoles maternelles et élémentaires en ZUS. Accompagnement individualisé	35000
Intervention du surpoids et suivi des enfants dans les écoles	Service Santé Scolaire	Grenoble-ZUS	160 enfants	Dépistage, suivi, accompagnement aux soins et prévention (PS, GS, CM2) par une infirmière scolaire recrutée spécifiquement.	28000
Soins troubles du langage des enfants	AGECSA	Mistral, Abbaye, Teisseire	25 enfants et ados	Favoriser l'accès à l'orthophonie en informant et en accompagnant tant les parents que les acteurs de terrain sur des prises en charge d'enfants ayant des troubles de langage oral.	16000
<b>Soins aux biberons et à l'écriture des plus fragiles</b>					
Assistance éducative pour enfants en difficultés à Les Petits Ponds et Ateliers)	Association La Marmite	Villeneuve et Village Olympique	10 enfants et ados	Création collective de spectacles vivants avec les enfants (Cie Les Petits Ponds) en lien avec un accompagnement culturel, social et éducatif Favoriser leur confiance en eux, développer leurs compétences à travers l'expression artistique.	20000 (+ 2000 CAF)
Accueil d'enfants en grandes difficultés pendant les temps de loisirs	Direction Education Jeunesse	Grenoble-ZUS	100 enfants	Intégrer les enfants les plus en difficultés des quartiers en ZUS et ceux des familles en grande précarité dans le collectif d'un centre de loisirs centre aéré. (secteur 3.5. et 5 et familles repérées) en coordination avec les partenaires sociaux du quartier.	18000
<b>Travail en direction des parents</b>					
Présentation d'une structure passerelle	Direction Education Jeunesse	Jouhaux	35 enfants de 2 à 3 ans	Projet expérimental de structure passerelle Equipe pluridisciplinaire (instituteur, éducateur jeunes enfants et ATSEM) permettant de favoriser le passage de jeunes enfants vers l'école maternelle tout en accompagnant et impliquant les parents	9000
<b>Total</b>					<b>370.500 €</b>

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL -  
 EXERCICE 2011

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVERANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION <sup>1</sup>	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL

15

SECTEUR 1

MJC PARMENIER	X	X	Opération VVV- Février		750	
				Soit un total de :		750 €

SECTEUR 2

MJC ALLOBROGES	X	X	Opération VVV- Février		1 000	
				Soit un total de :		1 000 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	X	X	Opération VVV- Février		1 750	
			PROJETS CUCS-DRE		100	
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- Saf	113 396		
				Soit un total de :		115 246 €
ME BACHELARD	X	X	Opération VVV- Février		1 400	
				Soit un total de :		1 400 €
MJC ANATOLE France	X	X	Opération VVV- Février		700	
				Soit un total de :		700 €

SECTEUR 4

CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	Opération VVV- Février		1 300	
				Soit un total de :		1 300 €
MJC Lucie AUBRAC	X	X	Opération VVV- Février		1 830	
				Soit un total de :		1 830 €

SECTEUR 5

AUESC BAJATHIERE	X	X	Opération VVV- Février		500	
				Soit un total de :		500 €
MJC MAISON POUR TOUS ABLAYE	X	X	Opération VVV- Février		1 200	
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- aide accueil	3 000		
				Soit un total de :		4 200 €

SECTEUR 6

MAISON des HABITANTS	X	X	Opération VVV- Février		800	
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS- Saf	97 975		
				Soit un total de :		98 775 €
ME PREMOL	X	X	Mise à disposition de matériel		227	
				Soit un total de :		227 €
MJC PREMOL	X	X	Opération VVV- Février		2 250	
				Soit un total de :		2 250 €
LA CORDEE	X	X	Opération VVV- Février		1 200	
				Soit un total de :		1 200 €

ASSOCIATIONS JEUNESSE

CAP BERRIAT	X	X	INITIATIVE JEUNESSE-Projets		30 000	30 000 €
REPERAGES			INITIATIVE JEUNESSE-Concert		2 000	2 000 €
ADHJ/Asso - Départ d'information et d'initiative jeunesse	X	X	INITIATIVE JEUNESSE-Projets- forum jobs d'été 2011		10 000	10 000 €
La Bifurk			INITIATIVE JEUNESSE-Fonctionnement	20 000		20 000 €

AUTRES ASSOCIATIONS

CJSD- Comité des Jeux et Simulation du Dauphiné			Mise à disposition de matériel		4 000		
			Location de la Halle Clemenceau		2 398		
							Soit un total de :
<b>TOTAL</b>					<b>234 371 €</b>	<b>63 405 €</b>	<b>297 776 €</b>

## TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Administration Générale et Relations Extérieures	Bâtiments	Pilotage Stratégique du Patrimoine	Agent de maîtrise	Attaché
Administration Générale et Relations Extérieures	Bâtiments	Pilotage Stratégique du Patrimoine	Agent de maîtrise	Attaché
Administration Générale et Relations Extérieures	Bâtiments	Gestion Technique des obligations du Propriétaire	Agent de maîtrise	Ingénieur
Administration Générale et Relations Extérieures	Bâtiments	Ateliers Municipaux	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Administration Générale et Relations Extérieures	Bâtiments	Ateliers Municipaux	Adjoint technique à temps non complet (50 %) Adjoint technique à temps non complet (50 %)	Adjoint technique 100 %
Administration Générale et Relations Extérieures	Bâtiments	Gestion Technique des obligations du Propriétaire	Rédacteur	Technicien
Environnement Urbain	Environnement	Déplacement Accessibilité	Technicien	Ingénieur



# Annexe à la délibération N° 44 - Gool Conseil municipal du 18/04/2011

Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 18/04/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) :		Date de notification
					soit montant global et forfaitaire ;	soit montant minimum et/ou maximum annuel	
11F066	Fournitures	DYNEFF 34060 MONTPELLIER	Accord-cadre 09A539 Marché subséquent : Achat de fourniture de carburant type Essence sans plomb	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	38 176,00		16/02/2011
11F065	Fournitures	DYNEFF 34060 MONTPELLIER	Accord-cadre 09A539 Marché subséquent : Achat de fourniture de carburant type GAZ Oil hiver	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	33 856,00		16/02/2011
10F349	Fournitures	RODIER SPI 38360 SASSENAGE	Achat de vêtement de travail - Lot 1 - Blouses et chasubles	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant Maximum 12 000,00		28/02/2011
10F350	Fournitures	DUPONT BEAUDEUX 59112 ANNOEULLIN	Achat de vêtement de travail - Lot 2 - Pantalons, bermudas et blouson haute-visibilité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant Maximum 9 000,00		28/02/2011
10F351	Fournitures	DUPONT BEAUDEUX 59112 ANNOEULLIN	Achat de vêtement de travail Lot 3 - Vêtement de travail classique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant Maximum 13 000,00		28/02/2011
10F352	Fournitures	RODIER SPI 38360 SASSENAGE	Achat de vêtement de travail Lot 4 - Pantalons "jean" et pantalons en tissu extensible	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant Maximum 7 000,00		28/02/2011

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Montant (en € HT) :		Date de notification
				Type de prix	soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10F353	Fournitures	SMG PROLIANS 38432 ECHIROLLES CEDEX	Achat de vêtement de dessus et de dessous Lot 1 - Gilets matelassés et ensemble de pluie classique	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant Maximum 6 000,00	28/02/2011
10F354	Fournitures	HPC VETEMENTS 69260 CHARBONNIERES LES BAINS	Achat de vêtement de dessus et de dessous Lot 2 - Vêtements polaires	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant Maximum 9 000,00	28/02/2011
10F358	Fournitures	RODIER SPI 38360 SASSENAGE	Achat de vêtement de dessus et de dessous Lot 2 - Tee-shirt haute visibilité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant Maximum 10 000,00	28/02/2011
10F359	Fournitures	INTERSAFE ABRIMUM 95943 ROISSY	Achat de vêtement de dessus et de dessous Lot 3 - Pantalon et veste de pluie haute visibilité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant Maximum 6 000,00	28/02/2011
1P037	Prestations intellectuelles	ALPES CONTRÔLE 38340 MOIRANS	Renouvellement urbain de la Villeneuve - Secteur Arlequin - Grenoble Rehabilitation du parking silo n°1 Marché de contrôle technique	Marché à prix global et forfaitaire	7 650,00	12/03/2011
0P577	Prestations intellectuelles	INGEOS 74370 METZ TESSY	Marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition de bâtiments industriels- Rue Léon Blum	Marché à prix global et forfaitaire	25 770,00	03/03/2011
0P627	Prestations intellectuelles	ACE BTP 52800 NOGENT	Réalisation d'une voie nouvelle de desserte en phase provisoire - Zac Blanche Chorrier	Marché à prix global et forfaitaire	2 303,00	28/02/2011
0S638	Services	SOCIETE TRIAGOZ 38240 MEYLAN	Poursuite du projet de refonte du site Web du musée - Accompagnement	Marché à prix global et forfaitaire	4 675,00	04/03/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) :		Date de notification
					soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel		
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée							
1S058	Services	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE 38028 GRENOBLE	Classes de nature à Autrans	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 30 000,00		17/03/2011
1S057	Services	ALPES CONTRÔLE 38340 MOIRANS	Rénovation des Bâtiments ALPEXPO marché complémentaire de contrôle technique pour encadrer la réalisation des prestation lot 15 - en 4 phases	Marché à prix global et forfaitaire	7 100,00		10/03/2011
0S569	Services	ISS ESPACE VERTS 38240 MEYLAN	Nettoyage des parties engazonnées de la plateforme du tramway à Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant minimum 19 000,00 Montant maximum 44 000,00		15/02/2011
1S055	Services	NES ET CITE 69120 VAULX EN VELIN	Organisation de l'opération jobs et cité urban à Grenoble dans le quartier de la Villeneuve le 14/04/2011	Marché à prix global et forfaitaire	31 970,00		15/03/2011
1T038	Services	SCREG SUD EST 38432 ECHIROLLES	Marché subséquent à l'accord cadre n° 09A553 - Travaux de rénovation de chaussées - Rue Servan et E. Renoir	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	68 556,48		14/03/2011
0A543	Travaux	CERBERE SARL 38120 ST EGREVE	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 01 - Démolition - Gros Œuvre Désamiantage	Marché à prix global et forfaitaire	199 943,91		19/01/2011
0A544	Travaux	APC ETANCH' 74940 ANNECY LE VIEUX	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 2 - Etanchéité	Marché à prix global et forfaitaire	41 691,50		19/01/2011
0A545	Travaux	CARBONERO ISOLATION 38500 LA BUISSE	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 03 - Cloisons - Doublages - Faux plafonds - Projection	Marché à prix global et forfaitaire	188 192,95		19/01/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) :		Date de notification
					soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel		
Décisions en matière de passation de marchés passé en applicaton de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée							
0A546	Travaux	CHARPENTE ET MENUISERIE DE L'ISERE SEE JANNON	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 04 - Menuiseries intérieures	Marché à prix global et forfaitaire	144 461,73		19/01/2011
0A548	Travaux	SA ALDORIV 38600 FONTAINE	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 06 - Menuiserie extérieures aluminium	Marché à prix global et forfaitaire	14 500,00		19/01/2011
0A549	Travaux	DHIEN DAVID 38850 CHIRENS	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 07 - Carrelage - Faïence	Marché à prix global et forfaitaire	53 765,91		19/01/2011
0A550	Travaux	SOL DES ALPES SARL 38600 FONTAINE	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 8 - Sols souples	Marché à prix global et forfaitaire	18 419,00		10/02/2011
0A551	Travaux	COMETAL SERRURES 38000 GRENOBLE	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 9 - Serrurerie	Marché à prix global et forfaitaire	102 515,99		19/01/2011
0A552	Travaux	BOSSANT LOVERA CIE 38100 GRENOBLE	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 10 - Peinture intérieure	Marché à prix global et forfaitaire	123 493,29		19/01/2011
0A553	Travaux	MTB SOCIETE 38600 FONTAINE	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 11 - Façades Isolations par l'extérieur	Marché à prix global et forfaitaire	222 521,89		19/01/2011
0A554	Travaux	NSA 89281 SAINT BENOIT CEDEX	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 12 - Ascenseurs	Marché à prix global et forfaitaire	21 800,00		20/01/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) :		Date de notification
					soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel		
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée							
0A555	Travaux	ICS 38130 ECHIROLLES	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 13 - Plomberie - Ventilation - Chauffage	Marché à prix global et forfaitaire	159 929,00		19/01/2011
0A556	Travaux	SP2E 38320 EYBENS	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 14- Electricités courants forts et faibles	Marché à prix global et forfaitaire	153 498,69		19/01/2011
0A557	Travaux	DAUPHINOISE DE MENUISERIE 38400 ST MARTIN D'HERES	Réhabilitation de l'école maternelle Anatole France et de l'école élémentaire Anatole France Est - marchés de travaux lot 05 - Menuiserie extérieures et stores	Marché à prix global et forfaitaire	22 353,20		19/01/2011
1A052	Travaux	SARL MDF 38450 VIF	Réhabilitation des bâtiments de la ZA des Peupliers : sur-toitures et façades. Lot 2 - Façades - Bardages - Petites maçonneries	Marché à prix global et forfaitaire	57 621,00		18/03/2011
1A053	Travaux	SNMA ENTREPRISE 69440 TALUYERS	Réhabilitation des bâtiments de la ZA des Peupliers : sur-toitures et façades. Lot 3 - Menuiseries aluminium - Fermetures	Marché à prix global et forfaitaire	7 585,00		18/03/2011
1A051	Travaux	IOVINI SARL 38140 RENAGE	Réhabilitation des bâtiments de la ZA des Peupliers : sur-toitures et façades. Lot 1 - Charpente métallique - Couverture - Zinguerie	Marché à prix global et forfaitaire	117 204,00		18/03/2011
1A572	Travaux	MIGLIETTI SARL 38800 PONT DE CLAIK	Réhabilitation de l'appartement Gagnon - Musée Stendhal Lot 12 Menuiserie muséographique	Marché à prix global et forfaitaire	66 446,03		15/03/2011
0A571	Travaux	MENUISERIE VIOLLOT PÈRE ET FILS 38570 LE CHEYLAS	Réhabilitation de l'appartement Gagnon - Musée Stendhal Lot 11 Menuiserie restauration	Marché à prix global et forfaitaire	89 996,58		15/03/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) :		Date de notification
					soit montant minimum et/ou annuel	soit montant global et forfaitaire ; soit montant maximum	
Décisions en matière de passation de marchés passé en applicaton de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée							
10A510	Travaux	SARECO 75010 PARIS	Contrôle de la qualité de service des parkings en ouvrage de la Ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant minimum 20 000,00 Montant maximum 48 000,00		04/03/2011
10A531	Travaux	AG DEVELOPPEMENT 30130 PONT SAINT ESPRIT	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 1 Désamiantage des sols	Marché à prix global et forfaitaire	13 504,00		23/02/2011
10A532	Travaux	CERBERE SARL 38120 ST EGREVE	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 2 Démolition - Maçonnerie	Marché à prix global et forfaitaire	32 697,50		23/02/2011
10A533	Travaux	LA CHR 38580 ALLEVARD LES BAINS	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 3 Cloisons - Doublages - Faux plafonds	Marché à prix global et forfaitaire	29 183,90		23/02/2011
10A534	Travaux	RIBEAUD ETS 38850 CHARAVINE	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 4 - Menuiserie intérieures bois	Marché à prix global et forfaitaire	5 374,75		23/02/2011
10A535	Travaux	BAILLY SARL 38170 SEYSSINET	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 5 Revêtement de sol souple	Marché à prix global et forfaitaire	26 123,00		23/02/2011
10A536	Travaux	SBI Bâtiment et renovation 38320 POISAT	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 6 Peinture	Marché à prix global et forfaitaire	20 067,40		23/02/2011
10A537	Travaux	CAPECCI 38320 BRIE ET ANGONNES	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 7 Electricité	Marché à prix global et forfaitaire	79 873,04		23/02/2011
10A538	Travaux	SANISERE SARL 38000 GRENOBLE	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 8 Chauffage - Climatisation	Marché à prix global et forfaitaire	95 804,60		23/02/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) :		Date de notification
					soit montant global et forfaitaire ;	soit montant minimum et/ou maximum annuel	
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée							
0A539	Travaux	ENTREPRISE MOROT SARL 38120 ST EGREVE	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 9 Régulation	Marché à prix global et forfaitaire	30 689,00		23/02/2011
0A540	Travaux	SBI Bâtiment et rénovation 38320 POISAT	Centre Cemoi Aménagement des cellules Lot 10 Nettoyage	Marché à prix global et forfaitaire	3 920,00		23/02/2011
0A628	Travaux	ATELIERS LION ARCHITECTES URBANISTES 75014 PARIS	Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine Renouvellement urbain de Villeneuve / Village Olympique Marché subséquent : Mission 8.2 Réhabilitation du parking silo 1	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	167 760,00		22/02/2011

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
<b><u>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</u></b>				
11-1303	Arrêté (22/03/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 5/02/2011, dans l'exercice de ses fonctions, Mme LE FLOCH VASSEUR, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-1304	Arrêté (18/03/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique avec accident de service dont a été victime le 12/10/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. IMBERT, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-1305	Arrêté (25/03/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 8/03/2011, dans l'exercice de ses fonctions, M. SHYVEI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :**

11-1158	Arrêté (01/04/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un appartement sis 22 bd de l'Esplanade.	Prix : 168 000 €
---------	------------------------	--	---	------------------